Image not found or type unknown

Changement de contrat de travail

Par **timlotte**, le **11/09/2016** à **18:25**

Bonjour,
je travail depuis 12 ans pour une société A . Cette société fait partie d'un groupe qui a plusieurs sociétés.
depuis plus de 5 ans je travail à temps plein pour une des sociétés (appelée ici B) du groupe tout en continuant à être salarié de la société A qui m'a embauché et me salarie tous les mois.
Lors de l'assemblée générale du mois de juin de la société B j'ai été nommé directeur générale de cette société et mon salaire de directeur général a été fixé lors de cette réunion.
Je précise que je suis actionnaire minoritaire de la société B.
Au mois de juillet mon salaire a été versé par la société B aux conditions définies lors de cette réunion.
En tant que directeur général je ne cotise plus à l'assurance chômage depuis que la société B me salarie.
Ma mutuelle a été supprimée.
Mis à part le PV d'assemblée génrérale de la société B que j'ai signé, je n'ai validé aucun autre document me concernant.
Qu'advient-il de mon contrat de travail initial et de mes Droits (ancienneté, congés)? mon employeur aurait-il du me faire signer un document et me demander mon accord?

Par **P.M.**, le **11/09/2016** à **20:46**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés